



**GAP**PAIE

# Le paramétrage des statuts

## Fichier/Paramétrage/Statuts

The screenshot shows the 'Statut' window in the GAP application. It is divided into several sections:

- Clé:** A text field containing 'APPE'. Below it are fields for language: Français (Apprenti -employe), Néerlandais, Allemand, and Anglais.
- Gestion:** Includes tabs for 'DMFA' and 'Codes NACE'. Under 'Codes NACE', there are dropdowns for 'Comm.Paritaire' (330.01.20, Sous- sous-commission paritaire d...), 'Freq.Paiement' (1, Mois), and 'Type' (AE, Apprenti -Elève Intellectuell). There are also checkboxes for 'Cumul heures', 'Assujetti ONSS' (checked), 'Pas d'allocation de fin d'année' (checked), and 'Blocage'.
- Paiem.Enseignant:** A dropdown menu.
- Fiscalité:** Includes checkboxes for 'Personnel du secteur public sans contrat de travail', 'Heures supplémentaires qui entrent en compte en ligne de compte pour la limite jusqu'à 180 hrs', 'Construction avec système d'enregistrement', and 'Heures supplémentaires qui entrent en compte en ligne de compte pour la limite jusqu'à 360 hrs'.
- Déplacement: Tarif Public:** Fields for 'No Colonne' and percentage.
- Déplacement: Tarif Autre:** Fields for 'No Colonne' and percentage.
- Déplacement: Tarif Privé:** Fields for 'No Colonne' and percentage.
- Pas envoi vers Gaptime:** A checkbox.

La **clé** du statut est alphanumérique.

Par contre, le nom de statut ONSS est un atavisme et signifie 'catégorie travailleur', car toutes les catégories travailleurs qu'elles soient ou non déclarées à l'ONSS doivent être créées (ex : administrateur non soumis, Formation professionnelle en entreprise, interimaire, etc).

Ces données sont propres à chaque dossier.

### Onglet Gestion

Commission paritaire contient une base de données avec toutes les commissions paritaires. Cette base est continuellement remise à jour par nos soins.

- 215, CP pour les employés de l'industrie de l'habillement de la confection
- 216, CP pour les employés occupés par les notaires
- 217, CP pour les employés de casino
- 218, CPNAE - Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés
- 219, CP pour les organismes de contrôle agréé
- 220, CP pour les employés de l'industrie alimentaire
- 221, CP pour les employés de l'industrie papetière
- 222, CP employés de la transformation du papier et du carton

Les commissions paritaires contenant des astérisques sont obsolètes à partir d'un moment donné car elles sont supprimées ou éclatées en sous-commissions paritaires.

Nous les conservons dans la liste à des fins de corrections électroniques de DMFA.

The screenshot shows a dropdown menu for 'Comm.Paritaire' with the value '329' selected. The list of options includes:

- 328.01, Transport urbain et régional de la Région flamande
- 328.02, Transport urbain et régional de la région wallonne
- 328.03, Transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale
- 329, ~~CP~~ CP pour le socio-culturel
- 329.01, Sous-commission paritaire pour le secteur socio-culturel de la Communauté flamande (non constituées, étar
- 329.02, Sous-commission paritaire pour le secteur socio-culturel de la Communauté française et germanophone et c
- 329.03, Sous-commission paritaire pour les organisations socio-culturelles fédérales et bicommunautaires (non con
- 330, Commission paritaire des établissements et des services de santé

**Fréq. Paiement** : concerne la périodicité des bons de paie effectué par mois et par personne

1 Mensuellement, 1\* par mois,

2 Par quinzaine, 2\* par mois (l'acompte n'est pas pris en compte pour le paiement à la quinzaine)

→ très important pour le calcul du précompte, des saisies et des rentes

- 1. Mois
- 2. Quinzaine
- 3. Semaine
- 4. Jour
- 5. Trimestriel

**Type** : liste non exhaustive, utiliser les ascenseurs.

Un non-paramétrage de cette zone empêche le calcul correct (notamment) des retenues ONSS travailleurs lors de la paie.

Type B

- A. Travailleur manuel
- AE. Apprenti -Elève Intellectuel
- AO. Apprenti -Elève Ouvrier
- B. Travailleur intellectuel
- C. AMI & soins de santé
- D. Personnel statutaire licencié
- E. Etudiants employé
- EE. Elève employé

**Cumul Heures** : case cochée = oui.

Il faut mettre oui pour tous les statuts où les travailleurs sont rémunérés sur base d'un salaire Horaire.

Cela permet de comptabiliser les heures sans devoir les encoder (via les quantité de code payés en heures)

**Assujetti ONSS** : case cochée = oui.

Signifie que ce statut sera repris sur la déclaration ONSS.

Le fait de cocher oui génère un onglet DMFA dans ce paramétrage.

Pas d'envoi vers Gaptime : les travailleurs qui ont ce statut ne seront pas envoyés vers GAPTime (Gap Paie Lead)

**Paiement enseignant** : si enseignant, paiement en 10èmes ou 12èmes ou au rythme scolaire apd 2022 dans l'enseignement francophones

Paiem.Enseignant

- 1=10
- 2=12
- 20=Réf Ryth. Scol. 2022 Enseign. Francophone

**Fiscalité :**

**Fiscalité**

Personnel du secteur public sans contrat de travail

Heures supplémentaires qui entrent en compte en ligne de compte pour la limite jusqu'à 180 hrs

Construction avec système d'enregistrement

Heures supplémentaires qui entrent en compte en ligne de compte pour la limite jusqu'à 360 hrs

Personnel du secteur public sans contrat de travail : (personne ne sait très bien de quoi il s'agit mais demandé sur les fiches fiscales)

Heures Suppl qui entrent en ligne de compte pour la limite jusqu'à <= à 180 hrs (hrs sup volontaires)

Construction avec système d'enregistrement

Heures Suppl qui entrent en ligne de compte pour la limite jusqu'à <= à 360 hrs (secteur Horeca) :

Cocher une case signifie que le statut entre dans ce cadre

## Déplacement tarif public

**Déplacement: Tarif Public**

No Colonne  %

## Déplacement tarif privé

**Déplacement: Tarif Privé**

No Colonne  %

## Déplacement tarif autre

**Déplacement: Tarif Autre**

No Colonne  %

Ceci permet un paramétrage du calcul des déplacements domicile/travail par statut et non plus par dossier (cfr gestion des dossiers/onglet Gestion) en cas de règles différentes par commission paritaire (ouvrier/employé)

Si rien n'est paramétré dans le statut, alors le programme prend en compte ce qui est indiqué dans la gestion du dossier.

## Onglet DMFA

Gestion | DMFA | Codes NACE

**DMFA**

Catégorie employeur

Code Trav.

**Région flamande (Détail secteur)**

Secteur vacances

Tenir compte du Maribel Social

Ne pas tenir compte du % pour CPEJ

Extra de l'HOORECA

Capelo

**Réductions 2004 -->**

Catégorie RS

1

2

3

**Pension Complémentaire sectorielle**

825

827

835

837

**Code NACE**

--> 2007

2008 -->

**Rémunération pour période salaire garanti**

Pour la période salaire garanti, le brut est déjà splitté :

**Utilisation prioritaire au dossier**

Finalité non commerciale (811)

Pas de cotisation FFE(809)

Pas de cotisation (852)

Toutes les zones doivent être remplies avec attention sans quoi il y aura des déperditions au niveau de la constitution de la paie et de la déclaration ONSS.

## DMFA

**Catégorie employeur** (ou indice ONSS) : INDISPENSABLE pour la génération de la DMFA et le calcul correct des charges patronales.

**Code trav** : catégorie travailleur sur base des codes obligatoires ONSS.

Cliquer sur le menu déroulant. Cette liste est continuellement remise à jour selon les glossaires consultables sur la site de la sécurité sociale.

492. Employés handicapés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé immatriculé sous les cat  
493. Médecins en formation de médecin spécialiste. Jeunes défavorisés. Boursiers originaires d'un pays hors CEE.  
494. Sportifs rémunérés, sauf les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge), victimes d'un accident du travail depuis l  
495. Employés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Employés de catégorie ordinaire, b) Sportifs rémunérés et déclarés par de  
496. Employés occasionnels déclarés sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217, et à partir du 4/2013 sous  
497. Parents d'accueil reconnus  
498. Bénéficiaires d'une bourse de (post) doctorat originaires d'un pays hors CEE n'ayant pas de conventions avec la Belgique  
499. Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les cat

**Région flamande (détail secteur)** : Obligatoire si l'occupation a lieu dans un sous-secteur relevant de la compétence flamande en matière d'activités non marchandes.

Vide  
 1 = secteur privé  
 2 = secteur public  
 3 = pas de secteur appli

**Secteur de vacances :** Privé ou public

**Tenir compte Maribel social :** A cocher par les entreprises concernées en général secteur non-marchand. Interfère dans le calcul des réductions structurelles.

**Ne pas tenir compte du % pour Convention Premier Emploi Jeunes :** Certaines entreprises faisant un effort pour le secteur Chômage sont dispensées de respecter le %age d'engagement de CPEJ.

**Extra de l'Horeca :** A cocher si statut extra Horeca uniquement. Intervient pour la DMFA.

**Capelo :** A cocher si catégorie de personnel concernée par la transmission à l'ONSS des renseignements capelo (carrière publique). Si pas coché → impossible de déclarer la partie Capelo (Plus d'obligation depuis le 01/10/2021)

## REDUCTION STRUCTURELLE DEPUIS 2004 →

1, Tous les ouvriers et employés  
 2, Employeurs- Maribel social  
 3, Entreprises de travail adapté

**Catégorie employeur RS :** sélectionner parmi les 3 catégories disponibles

Selectionner le code 3000 (code générique pour la réduction structurelle).  
 Pour les travailleurs sous statut APE (024-484) par ex, indiquer code 4000 (jusqu'au 31/12/2021)

**Réductions 2004 -->**  
 Catégorie RS  
 1, Tous les ouvriers et em  
 1 3000, Déduction structure  
 2  
 3

## Pension complémentaire sectorielle :

Fonds de pension sectoriel – cotisation pourcentuelle :

Vide  
 0 = Cotisation complète  
 1 = Cotisation complète augmentée  
 2 = partie solidarité  
 8 = Dispensé

825 (Trav Manuel)

835 (Trav intellectuel)

Vide  
 0 = Cotisation complète  
 8 = Dispensé

Fonds de pension sectoriel – cotisation forfaitaires :

0 = Cotisation complète  
 8 = Dispensé  
 1 =Cotisation complète 1ère échelle  
 2 =Cotisation complète 2ème échelle  
 3 =Cotisation complète 3ème échelle

827(Trav Manuel)

837 (Trav intellectuel)

0 = Cotisation complète  
 8 = Dispensé  
 1 =Cotisation complète 1ère échelle  
 2 =Cotisation complète 2ème échelle  
 3 =Cotisation complète 3ème échelle

**Code NACE**

--> 2007

2008 -->  ▼

**Code NACE :**

Code pour les statistiques européennes d'activité. Ce numéro se trouve dans le registre des employeurs sur le site de la sécurité sociale et également dans la BCE. Ils ont été modifiés le 1/1/2008

**Rémunération pour période salaire garanti**

Pour la période salaire garanti, le brut est déjà splitté :

**Rémunération pour période de salaire garanti**

Pour le personnel employé, il faut cocher si le salaire garanti est bien encodé sur un code spécifique

**Utilisation prioritaire au dossier**

si coché = oui, permet de spécifier ce qui suit par catégorie de travailleurs et non dans la gestion du dossier car une entreprise peut avoir plusieurs objets et donc plusieurs catégories employeur (voir gestion des Dossiers/onglet ONSS

Utilisation prioritaire au dossier

Finalité non commerciale (811)

Pas de cotisation FFE(809)

Pas de cotisation (852)